

Réunion du 20 mars 2023

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 :

Le maire informe de la similitude des comptes de gestion de la Trésorerie et des comptes administratifs de la commune et de l'accord du Trésorier pour le vote.

Chaque élu a été destinataire d'un condensé du compte administratif 2022 de la commune et de la caisse des écoles :

	Dépenses	Recettes	Excédent année N-1	Solde à affecter
Caisse des Ecoles	73 730,00	84 983,90	2 284,28	13 538,18
Commune fonctionnement	356 673,50	468 132,13	122 916,49	234 375,12

Commune investissement

Dépenses 2022	514 808,46	Recettes 2022	439 399,55
Déficit année N-1	211 765,85	Année N-1	-----
Restes à réaliser	434 270,00	Restes à réaliser	501 730,00
Total	1 160 844,31	Total	941 129,55

SOLDE : déficit de 219 714,76

Après la présentation par le maire et un échange avec les élus, Gérard TOURNEIX, 1^{er} adjoint procède au vote, le maire s'étant retiré. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Gérard TOURNEIX présente une petite analyse financière : une épargne nette de 67 502 €, endettement de la commune : 1.47% contre 1.60% l'année dernière.

Capacité de désendettement : 6.11 années au lieu de 6.36 l'année dernière

Affectation des résultats :

Le maire soumet au vote l'affectation des résultats sur les prochains budgets primitifs :

- 13 538,18 € pour la caisse des écoles,
- pour le budget principal, 219 714,76 € affectés au besoin de financement de l'investissement et 14 660,36 € à reporter en fonctionnement.

Le conseil délibère favorablement

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19 :

Cette année, la quote-part de la commune s'élève à 4 613,38 €. Comme chaque année, les élus doivent décider si cette somme sera mise en recouvrement par les services fiscaux ou si elle sera inscrite sur le budget.

Le conseil décide de mettre cette somme en recouvrement par les services fiscaux.

Service d'appui à la transition énergétique de TULLE AGGLO :

Réunion par micro-territoire le 8 mars dernier à Corrèze (présence de 7 élus sur 15 participants).

Pour l'installation photovoltaïque, il faut saisir l'Agglo qui viendra pour identifier le lieu, le besoin, etc. (examen de la facturation actuelle), puis saisie du CRER pour étude gratuite.

Projet de contractualisation avec le Département

Le maire présente le nouveau contrat 2023-2025 à valider

Projets	Montant HT	Aide CD	% aide CD
Création d'un parking (aspect routier)	50 000	12 500	25
Couverture ancien presbytère	50 000	12 500	25
Rénovation hôtel tranche 1 (partie énergétique)	330 187	82 547	25
Rénovation hôtel tranche 2	404 213	101 053	25
Espace culturel photovoltaïque	50 000	20 000	40
Diagnostic énergétique	6 000	4 800	80

Les aménagements paysagers et logements ont été enlevés (prévus la 3^{ème} année de la contractualisation). Le conseil délibère favorablement.

Travaux hôtel-restaurant :

Réception avant-hier des DCE (dossiers de consultation des entreprises). Présentation des plans au conseil.

M. TURLIER, architecte veut nous rencontrer pour discuter du règlement de consultation et notamment des critères pour le classement des entreprises (délai, valeur technique, prix, ...)

Travaux parking :

TULLE'AGGLO a envoyé le dossier de consultation pour des entreprises locales (MALET, EUROVIA, COLAS, SIORAT, EIFFAGE). Les travaux sont estimés à 50 553 € HT.

Il est prévu dans le projet un revêtement général de la chaussée, mais nous n'avons aucune obligation à le faire. 38 places de parking. Fin des travaux fixée à fin mai.

Affaires diverses :

- Le maire rappelle l'accident tragique survenu le mois dernier au château ; un courrier du fils du défunt réclamant un recours gracieux est arrivé ce jour et demandant la reconnaissance de la responsabilité de la commune → Jérôme BOURDEIX conseille au maire de contacter notre assureur Groupama pour la suite à donner à cette douloureuse affaire.
- Agglomérée organisée le 4 juin (rappel du RV le 31 mars à 10 h 30 à la mairie).
- Dates à fixer : commission des finances (lundi 27 mars à 19h) et réunion conseil (mercredi 5 avril à 18h30)
- Françoise VIDALIE signale un panneau de signalisation directionnel renversé aux Quatre Routes. Par ailleurs, elle a été sollicitée pour une prestation de la chorale de Sarran à Gimel → le maire indique qu'il faut se rapprocher des associations de la commune.
- Jérôme BOURDEIX informe que la décharge communale au Puy d'Urlan (piste en montant au château d'eau) aurait besoin d'être dégagée (à voir avec Faucher ?).
- Jérôme BOURDEIX rappelle qu'il faudrait changer le tracteur. Pour l'entreprise JUIILLARD-CONDAT à Seilhac, reprise de 15 000 €, prix : 36 000 € HT reprise déduite. Il attend vainement un devis de l'entreprise MARSALEIX.